

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Projet du Règlement (2020-07) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) afin d'apporter des précisions relatives à l'apparence des bâtiments.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution CA20 25 0261 lors de la séance ordinaire du **2 novembre 2020**, le premier projet du *Règlement (2020-07) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18)* afin d'apporter des précisions relatives à l'apparence des bâtiments.

QUE ce projet de règlement vise notamment à retrouver des parements de briques ou des couronnements sur des bâtiments, à limiter l'obstruction des vitrines des commerces par des enseignes et à encadrer la largeur des portes d'accès à une dépendance..

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-074 une séance de consultation écrite sera tenue du **9 au 23 novembre 2020**.

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires au plus tard le 23 novembre 2020 à même le formulaire sur le site de l'arrondissement : <https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-de-novembre>

DOCUMENTATION

Le projet de règlement ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 6 novembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx